

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 22 avril 2024
Président : M. Vincent BUCCINO
Rapport sur : Préavis N° 2024/131
Rapporteur : M. Marius DISERENS

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2024/131 concernant le renforcement des infrastructures de mobilité active,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de renforcement des infrastructures de mobilité active relatifs au réseau routier, aux infrastructures des Services industriels, et aux réseaux de mobilité;
2. d'accorder à la Municipalité les crédits nécessaires relatifs à l'entretien constructif des réseaux routier et de mobilité qui seront comptabilisés de la manière suivante :
 - a. CHF 120'000.- TTC pour les études de projets confiés à des bureaux externes à porter en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans ;
 - b. CHF 935'200.- TTC pour les travaux de renforcement des infrastructures de mobilité active relatifs au réseau routier, à porter au compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 40 ans ;
 - c. CHF 91'300.- HT pour les travaux d'infrastructure des Services industriels pour un montant total de CHF 91'300.- HT, travaux d'éclairage public, à porter au compte N° 9144.33 – *Dépenses du service de l'éclairage public*, dépense amortissable en 20 ans.

L'amendement proposé par la commission modifiant les montants aux points 1a et 1b est accepté par 80 oui et 4 abstentions.

Les conclusions du préavis amendé sont acceptées par 81 oui et 3 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 23 avril 2024.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :

